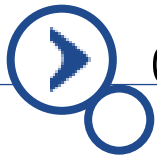


Bien gérer les déchets phytosanitaires

- 100 000 tonnes d'emballages de produits phytosanitaires par an en France.
- 17 à 92 tonnes de produits phytosanitaires périmés non utilisables collectées dans les départements de la région (opération OCAP)

Gestion des emballages vides



Que faire des emballages vides ?

- Bien vider et bien rincer, (selon les modes opératoires décrits ci-après)
- Prendre contact avec votre fournisseur ou avec la Chambre d'Agriculture : des campagnes de collecte se mettent en place en Midi-Pyrénées en liaison avec ADIVALOR.

Cette collecte ne concerne que les emballages en plastique ayant contenu des produits phytosanitaires, vidés, rincés et égouttés. Les bidons de volume inférieur à 25 litres sont collectés ouverts et sans bouchon (les bouchons sont aussi collectés mais séparément) ; Les gros emballages (fûts) sont repris fermés et avec leurs bouchons.



ADIVALOR®

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour
la VALORisation des déchets agricoles



L'organisation nationale d'une filière de gestion des déchets a été confiée à la société ADIVALOR en 2001.

Les agriculteurs amènent leurs emballages de produits phytosanitaires vides, rincés et égouttés chez le distributeur qui organise la réception, l'entreposage et le regroupement, puis des sociétés spécialisées dans le traitement de ces déchets, les transportent dans des centres spécialisés où ils sont détruits en conditions sécurisées avec valorisation énergétique.



Bien rincer les emballages vides

- Il est indispensable aujourd'hui de rincer soigneusement vos bidons vides de produits phytosanitaires :
 - pour récupérer tout le produit parce qu'il coûte souvent cher et cela permet de limiter les risques de pollution de l'eau, des sols et de l'air.
 - parce que la pérennité de la filière de collecte et de traitement en dépend.
- Les eaux de rinçage sont versées dans la cuve du pulvérisateur avant le traitement.

Différents modes opératoires vous sont présentés ci-contre.

Bien rincer, c'est facile !

Triple rinçage manuel



Bien égoutter le bidon dans la cuve du pulvérisateur



Le remplir au tiers d'eau propre



Remettre le bouchon et agiter vigoureusement en retournant le bidon



Répéter l'opération 3 fois minimum jusqu'à l'eau claire

Règle des 3 x 3 :

- 3 rinçages
- de 30 secondes minimum
- avec le bidon rempli au 1/3 d'eau



Verser l'eau dans la cuve du pulvérisateur

Les incorporeurs rince-bidons

À l'achat, choisir un pulvérisateur doté de cet équipement. Privilégier un circuit de rinçage connecté à la cuve de rinçage, plutôt qu'à la cuve du pulvérisateur pour rincer avec de l'eau claire.

Sur votre pulvérisateur, il est possible de monter un incorporeur rince-bidons, consulter votre conseiller machinisme ou votre concessionnaire.

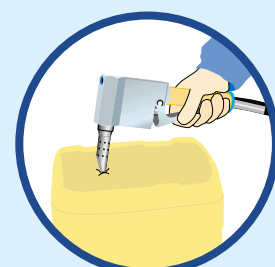
- bien égoutter le bidon dans l'incorporeur
- placer le bidon à l'envers sur le rince-bidon
- laisser le bidon jusqu'à l'eau claire.



Autres appareils de rinçage

Il existe d'autres types d'appareil de rinçage indépendants du pulvérisateur : Lav'box, ...

- bien égoutter
- placer le bidon à l'envers au-dessus de la cuve du pulvérisateur
- percer le fond du bidon à l'aide du phytonettoyeur
- rincer jusqu'à l'eau claire.



Pistolet phytonettoyeur AFPT



Que faire des produits phytosanitaires périmés ?

Une collecte a été organisée par les Chambres d'Agriculture dans tous les départements de la Région entre décembre 1998 et décembre 2000. Près de 5000 agriculteurs y ont participé et plus de 400 tonnes ont été récupérées pour être détruites en conditions sécurisées par des sociétés spécialisées. C'était l'opération OCAP1.

Que pouvez vous faire aujourd'hui si vous n'avez pas pu profiter de cette opération ou si vous avez de nouveau des produits inutilisables ?

- Amener vos produits dans un centre de transit de déchets industriels spéciaux mais ils sont peu nombreux sur la région et il vous en coûtera entre 1,5 et 2 euros par kilo
- Attendre l'organisation d'une deuxième collecte : renseignez-vous auprès de votre Chambre d'Agriculture ou de votre distributeur. Ce n'est qu'après ce deuxième déstockage qu'ADIVALOR assurera une collecte annuelle à l'image de celle des emballages vides.



Comment stocker ces produits en toute sécurité ?

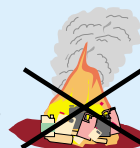
- Trier et repérer ce qui pourrait encore être utilisable
- Ranger dans une armoire fermée à clé ou dans un coin du local de stockage des produits phytosanitaires fermé à clé
- Vérifier le bon état des contenants et surconditionner (envelopper dans un autre emballage étanche si besoin)



Ce qu'il ne faut pas faire avec vos déchets phytosanitaires

- Abandonner les emballages au coin des parcelles ou dans la nature*,
- Déverser les produits inutilisables dans le sol, dans un fossé ou dans le réseau d'assainissement,
- Enterrer les emballages ou les bidons de produits dans le sol,
- Les brûler.

Ces pratiques sont interdites car dangereuses pour l'homme et l'environnement.



* l'emballage vide ne doit pas pouvoir être utilisé : l'agriculteur est responsable en cas d'accident lié à l'utilisation par un tiers d'un emballage phytosanitaire vide!